

PLAN LOCAL D'URBANISME



5d – Annexes sanitaires

	Prescription	Arrêt	Approbation
Élaboration	15/03/11	13/02/15	05/11/15

Le Maire,
Gérard Pasquet

EAU POTABLE

Les différents types de sols de la commune de Bresdon sont :

- Les sols hydromorphes en fond de vallée. Dans ce cas, le traitement des effluents doit s'effectuer hors-sol (milieu non saturé, aérobie);
- Les sols sableux dans le lit majeur de la rivière mais également localement sur la plaine ;
- Les sols calcaires, dont la perméabilité est importante, partout ailleurs ;

La commune Bresdon appartient au territoire de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. La commune se situe dans le bassin versant de la Charente. A ce titre, Bresdon est concernée par le SAGE Charente.

La commune contient un cours d'eau, avec comme rivière principale :

- Le Briou

Au niveau de la ressource en eau souterraine, la commune de Bresdon se situe sur les aquifères Charente Nord et Charente Sud / Plateau Charentais.

Le réseau de distribution d'eau potable de la commune est géré par la RESE (Régie d'exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime). Bresdon est desservie par le réseau d'adduction « Beauvais-Bresdon ».

ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est effectuée une fois par semaine par le SMICTOM Vals d'Aunis. Les ordures sont ensuite traitées à l'usine d'incinération de Paillé.

Une collecte des emballages recyclables est effectuée par le SMICTOM Vals d'Aunis tous les quinze jours. Le flux de cette collecte est regroupé au centre de regroupement de Paillé avant d'être évacué vers le centre de tri agréé par le SMICTOM Vals d'Aunis. La commune dispose de containers de tri sélectif qui sont situés dans chacun des bourgs et villages (verre et papier).

ASSAINISSEMENT

La commune de Bresdon ne dispose pas d'assainissement collectif. L'assainissement est donc individuel. La commune dispose d'un zonage d'assainissement approuvé le 25 juillet 2012.

Ce zonage, opposable au tiers, sera pris en compte au cours des études relatives à l'élaboration du PLU afin d'assurer la cohérence entre l'urbanisation et les possibilités d'assainissement.

En fonction de la typologie des sols rencontrés, différents dispositifs sont préconisés par le syndicat des eaux de Charente-Maritime. La principale distinction est faite entre les sols perméables (sol naturel limoneux ou sableux, roche calcaire fissurée à faible profondeur) et les sols non perméables (sol naturel à dominante argileuse).